



## Projet de restauration et de valorisation de l'Huveaune au Parc de la Botte à Aubagne

### COMPTE-RENDU DES VISITES-DIALOGUES ET DES PERMANENCES

Parc de la botte - Octobre 2023

Les réunions publiques sur site des 25 et 26 octobre 2023 ainsi que les permanences sur le terrain assurées en journée au cours de la semaine du 23 octobre font parties d'un dispositif d'écoute mis en place par la Métropole et l'Epague HuCA suite aux mobilisations citoyennes autour du projet GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques de protection contre les inondations) du parc de la Botte.

L'objectif de ces rencontres était de clarifier le projet pour ceux mais également d'être à l'écoute des citoyens le souhaitant pour mieux comprendre les principales craintes et motifs de rejets exprimés par certains.

55 personnes étaient présentes pour les 2 réunions publiques de fin d'après-midi sur site ainsi que 11 représentants des collectivités. Les rencontres ont été modérées par une médiatrice afin de permettre un débat authentique et le plus apaisé possible.

Les permanences ont accueilli 31 personnes pour lesquelles une visite des berges et/ou toutes les réponses ont été apportées.

Les citoyens participants ont pu laisser leurs coordonnées à l'Epague HuCA afin d'être tenus au courant de la suite de la démarche.

La listes des présents ayant donné sont annexées au présent compte rendu.

Lors des permanences, la grande majorité des personnes rencontrées ont formalisé un avis favorable au projet, après échanges sur leurs préoccupations. Les réunions publiques ont quant à elles été marquées par la formalisation des principales craintes ou motifs de rejets suivants :

- L'abattage d'arbres,
- La difficulté à comprendre les enjeux bénéfiques pour les milieux aquatiques,
- La diminution de biodiversité sur les secteurs terrassés dans un premier temps,
- La diminution d'ombrage sur certains secteurs,

- La crainte d'une difficulté de pousse pour les végétaux nouvellement plantés et leur vulnérabilité dans un contexte de changement climatique,
- L'ouverture du parc aux vélos, craintes de sécurité par rapport aux scooters dans le parc, points de deal,
- La justification de travaux à cet endroit par rapport à d'autres sites beaucoup plus dégradés ou artificialisés.

Les principales attentes, pistes de consensus identifiées :

- Le phasage des travaux,
- La révision du tracé pour réduire les abattages,
- La participation aux réflexions sur ces évolutions.

Plus globalement, il a été formalisé le besoin de discussions et du partage d'une vision globale sur l'ensemble des sujets "eau" à l'échelle de la commune d'Aubagne.

Les prochaines étapes :

1. La définition au niveau Epage-Métropole-Ville des aspects du projet qui pourraient être réinterrogés,
2. La rencontre de citoyens volontaires,
3. L'arbitrage des élus sur les options à retenir.

D'ici ces échanges, les entreprises de travaux n'engagent aucune action irréversible.

## → RAPPEL DU CONTEXTE

L’Huveaune est un patrimoine précieux pour le territoire et ses habitants. Elle fait partie intégrante du cadre de vie des Aubagnais, là où elle est visible. Elle a longtemps manqué de considération, contrainte par l’urbanisation, et est même couverte sur plusieurs centaines de mètres à l’amont de l’espace des libertés. La construction de l’A50 dans le secteur “Californie” constitue également une contrainte hydraulique, la plaine sportive étant de fait plus inondable, car l’évacuation de l’eau vers l’aval en cas de crue est limitée.

Le parc de la Botte est un lieu important pour les Aubagnais, et c’est également à l’appui de ceci que le secteur fait l’objet de ce projet, car il présente un réel potentiel de valorisation de l’Huveaune et de ses abords. Le défi est d’en faire un lieu bien plus qualitatif d’un point de vue environnemental, avec des écosystèmes résilients, ce qui n’est pas le cas à ce jour. Le diagnostic réalisé lors de premières étapes de conception du projet a établi l’état dégradé du site : présence d’espèces végétales exogènes envahissantes, berges abruptes non favorables au développement d’une végétation rivulaire fonctionnelle, mauvais état de conservation du cours d’eau et continuité écologique dégradée, etc. Globalement, il est constaté sur ce secteur un appauvrissement des écosystèmes.

Plus de renseignements sur ce projet sont disponibles via ce lien : [Le projet de restauration de l’Huveaune à Aubagne - EPAGE HuCA](#)

Bien qu’une démarche concertation et d’information ait visé l’ensemble des citoyens en 2022 notamment, depuis l’annonce du démarrage des travaux, un collectif de citoyens contre le projet s’est constitué et exprimé son opposition au projet, et notamment à l’abattage des arbres, pourtant nécessaire pour redonner de l’espace de liberté à la rivière et améliorer la qualité des écosystèmes.

Face à cette situation, les élus ont toutefois pris la décision de proposer une nouvelle série de dialogue avec les habitants et usagers du parc.

A noter que le projet a fait l’objet d’une procédure réglementaire cadrée en tout point avec les services de l’Etat, au titre des volets Loi sur l’Eau et faune-flore. **Le préfet a confirmé ces éléments le 03/10/2023 (courrier consultable).**

Ce compte-rendu reprend la présentation faite par l’EPAGE HuCA, les questions des citoyens ainsi que les réponses apportées.

# COMPTE RENDU DES ECHANGES

## → Présentation du projet par la commune d'Aubagne et l'EPAGE HuCA

### Les constats :

- Une Huveaune perturbée : A l'amont du parc de la botte, sur quasiment un kilomètre, l'Huveaune est couverte et entièrement bétonnée. Il n'y a aucun habitat aquatique possible. A l'aval du parc, le pont de l'autoroute A50 crée un goulet d'étranglement. Entre ces deux aménagements, l'Huveaune a été requalifiée, elle est rectiligne avec des écoulements lents et homogènes.
- La ripisylve et les berges : La ripisylve correspond à la végétation se trouvant sur les berges. Une ripisylve possède plusieurs strates : herbacée, arbustive et arborée. Ses principales fonctions sont de maintenir les berges grâce aux systèmes racinaires, d'améliorer la qualité de l'eau et de créer des habitats aquatiques et terrestres.

Au parc de la botte, la ripisylve est fragmentée et les trois strates ne sont pas représentées. De plus, la végétation de la ripisylve n'est pas adaptée puisqu'il y a 24 % d'espèces invasives et une présence importante du Robinier faux acacia. Ce dernier, bien que bel arbre, se développe très rapidement au détriment des espèces locales. A terme, le peuplement de Robinier faux acacia va appauvrir la biodiversité.

Sur ces berges, on retrouve également 23% d'espèces en moyen voir mauvais état.

Enfin, les berges du parc sont abruptes et sont soumises à l'érosion. Ceci est en partie dû à l'absence du rôle protecteur d'une ripisylve fonctionnelle.

- La mobilité : Il est actuellement difficile de pouvoir se promener pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Il en est de même pour les cyclistes. La passerelle en aval du parc est même particulièrement dangereuse en hiver.

### Les 4 objectifs du projet :

- Restaurer et valoriser les berges et le lit de l'Huveaune, et redonner au cours d'eau sa fonctionnalité écologique : 500 mètres en rive gauche et 450 m en rive droite.
- Reconstituer la ripisylve et créer des écosystèmes résilients : les 18 400 plants qui seront installés sur les berges et le long de la voie verte suivront une stratégie propice à un développement rapide (notamment il s'agit de planter dense et serré, pour que les espèces rentrent en compétition et se développent rapidement). Sur la base du diagnostic existant et pour limiter le nombre d'arbres abattus (car dans l'emprise de l'espace de bon fonctionnement alloué à la rivière), des transplantations auront lieu.
- Diminuer la vulnérabilité aux inondations des riverains du secteur en optimisant la zone d'expansion de crue du côté de la plaine sportive, au bénéfice du secteur du lycée Joliot Curie,
- Aménager un parc de centre-ville maintenant les activités sportives actuelles, offrant des espaces de promenades « vertes » et de détente au bord de l'Huveaune : plateformes d'observations, cheminements pédagogiques, pontons handi-pêche, nouvelles passerelles etc.

### Les aménagements prévus :

- La création de méandres : il est prévu de créer 4 méandres pour redynamiser le cours d'eau et

ralentir les vitesses d'écoulement. Les méandres vont également permettre de créer des zones humides.

- Les berges : le projet prévoit d'adoucir les berges sur les deux rives. Les berges adoucies permettront d'implanter une véritable ripisylve composée des trois strates. Le retalutage des berges va aussi permettre de faire remonter la nappe d'accompagnement de l'Huveaune permettant ainsi aux végétaux plantés d'avoir un meilleur accès à l'eau.
- La diversification des écoulements : le projet prévoit la réalisation d'ouvrages légers en génie végétal permettant de diversifier les écoulements, de réoxygéner l'eau, de multiplier les habitats aquatiques.
- La mobilité : il est prévu d'implanter trois passerelles sur l'Huveaune et une sur les Lignères. De plus, une petite passerelle en bois surplombant la zone humide au niveau de la botte actuelle permettra d'observer la faune et la flore de cette zone riche en biodiversité.

#### **Mais aussi...**

- Des travaux de désimperméabilisation : le revêtement imperméable des places de stationnement du parking de la Californie et du chemin longeant le Parvis des Libertés sera retiré pour permettre à l'eau de s'infiltrer dans le sol et limiter le ruissellement.
- Un accès ludique à l'Huveaune : des accès au cours d'eau seront créés (pas japonais) et des pontons d'observations et une plate-forme handi-pêche seront installés.

### **→ Éléments de réponses apportées aux citoyens**

#### **Sur le bienfondé et l'utilité des méandres et de la restauration de la morphologie du cours d'eau**

L'objectif du projet est de restaurer les fonctionnalités naturelles de l'Huveaune. Pour cela, il faudra recréer de la sinuosité (méandre) et retravailler la pente des berges afin qu'une ripisylve diversifiée et fonctionnelle prenne place.

Par le passé, les cours d'eau ont été largement requalifiés et relayés au second plan. Ces requalifications provoquent l'appauvrissement de la biodiversité, l'augmentation des débordements et la dégradation de la qualité de l'eau. L'EPAGE HuCA réalise sur son périmètre de nombreux projets tendant vers le même objectif. Il s'agit par exemple du projet de découverte de l'Huveaune à la Penne-sur-Huveaune, du projet de découvelage de l'Huveaune à Auriol, du projet de renaturation du Fauge au Nord de la Zi des Paluds, etc.

La création des méandres permettra de générer des zones humides. Ces zones humides vont permettre de maîtriser les inondations en évitant l'étalement de l'eau dans les zones urbanisées et favorisant la recharge des nappes phréatiques qui y sont connectées. En période de sécheresse, elles pourront redistribuer l'excédent aux rivières asséchées. Ce sont d'excellents régulateurs (rôle d'éponge).

De nombreuses espèces animales trouvent refuge dans les zones humides car ils leur permettent de se nourrir, d'hiverner et de se reproduire. Ce sont d'importants réservoirs de biodiversité.

Enfin, les zones humides agissent comme des épurateurs naturels des eaux puisque les plantes qui y sont présentes vont jouer un rôle de filtre en piégeant des matières en suspension et en absorbant les minéraux (nitrates, azote, phosphore...) et certains phytosanitaires.

Liens :

[https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/RecueilHydro\\_27-intro-remeandrage\\_2018v8\\_R7.pdf](https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/RecueilHydro_27-intro-remeandrage_2018v8_R7.pdf)

<https://www.zones-humides.org/entre-terre-et-eau/une-zone-humide-c-est-quoi>

Les berges adoucies permettront aux végétaux d'être mieux connectés à la nappe d'accompagnement permettant un meilleur développement et une meilleure stabilisation des berges grâce à leur système racinaire.

Les végétaux seront plantés préférentiellement en bosquet pour créer des microforêts (méthode Miyawaki). Il s'agit de restaurer un « écosystème forestier » en plantant de jeunes arbres très serrés (3 au m<sup>2</sup> en moyenne) et en privilégiant des espèces locales.

Les jeunes arbres auront croissance plus rapide jusqu'à former un « écosystème forestier » en quelques années, sans intervention humaine au-delà de la plantation.

Naturellement, et lorsque des ouvrages ne perturbent pas le fonctionnement, les cours d'eau se composent d'une mosaïque de faciès dont la diversité conditionne la richesse de la faune et de la flore.

La couverture de l'Huveaune et l'ouvrage autoroutier ont homogénéisé les faciès d'écoulement au Parc de la Botte. Il n'y a plus de mosaïque de faciès. Aujourd'hui on est sur un faciès plutôt lent.

- La création de nouveaux faciès d'écoulement va permettre une meilleure oxygénation de l'eau, ce qui lui permet aussi de participer naturellement à la dégradation des polluants générés par l'activité humaine.
- La réalisation d'ouvrages légers dans le lit de l'Huveaune va permettre de diversifier les écoulements de la rivière, de multiplier les habitats aquatiques et de redynamiser le cours d'eau, ces éléments sont nécessaires à la vie piscicole.

### **Sur l'évaluation du risque inondation**

L'EPAGE HuCA rappelle qu'un des objectifs est d'empêcher les débordements sur le lycée Joliot Curie jusqu'à une occurrence de crue vingtennale (une chance sur vingt que cette crue se produise chaque année). Il est rappelé en réunion qu'à l'heure actuelle les premiers débordements s'effectuent en rive gauche donc sur le lycée. Le projet va favoriser les débordements sur la rive droite (donc sur la plaine sportive) et va ainsi diminuer les volumes d'eau au droit du lycée. L'idée étant de faire fonctionner cette plaine inondable différemment, aux bénéfices des enjeux humains exposés.

Ce bâtiment accueillant de jeunes lycéens est extrêmement vulnérable face au risque inondation (zone rouge du PPRI) et le projet réduira de façon notable son niveau d'exposition au risque.

Les études hydrologiques et hydrauliques ont été réalisées avec le plus grand sérieux et la plus grande technicité avec l'aide de bureaux d'études spécialisés. Un travail de modélisation hydraulique a permis de représenter l'état initial ainsi que l'état aménagé permettant de quantifier et qualifier les gains du projet. Il est aussi précisé en réunion que le projet n'aura pas d'incidence négative à l'aval (obligation réglementaire).

### **Sur la sécurisation de l'arrosage des futurs plants et de la sécheresse dans un contexte de changement climatique**

Les végétaux plantés seront arrosés avec l'eau du canal de Marseille. A noter également, que les nouvelles plantations, issues de projets de restauration de cours d'eau, font l'objet d'une dérogation aux arrêtés de restriction d'eau en cas de sécheresse.

Dans ce contexte de changement climatique, le choix des essences végétales est fait en fonction des conditions locales (végétaux plus résistants au stress hydrique, espèces adaptées au climat méditerranéen etc.). Il est précisé que les marchés de travaux de l'EPAGE intègrent des objectifs de taux de reprises (fixé contractuellement à 95%) ainsi qu'un suivi des plantations post travaux sur une période de 3 ans durant laquelle l'entreprise doit veiller au respect des engagements contractuels.

### **Sur la végétation actuelle des berges**

Pour rappel, l'EPAGE a mandaté en 2018 le bureau d'étude ECOMED pour la réalisation d'un inventaire complet : habitats, faune, flore. Ce diagnostic de l'état initial faisait partie intégrante du dossier règlementaire. Ce travail a été récemment complété par CERES Flore (présent lors de la réunion de juillet), notamment sur la question de la transplantation.

### **Sur la question de l'impact du projet en matière d'abattage d'arbres**

L'EPAGE HuCA confirme que le projet aura un impact sur les arbres et arbustes présents sur site. Mais comme rappelé dans les constats, une grande partie des arbres n'est pas adaptée (espèces exogènes envahissantes) et d'autres sont dans un état sanitaire moyen ou médiocre.

L'EPAGE HuCA rappelle aussi que ce travail visant à limiter l'impact du projet sur la végétation a déjà été réalisé une première fois. Néanmoins, dans le contexte actuel, l'EPAGE, la Métropole et la ville (accompagné de la maîtrise d'œuvre), sont prêts à réinterroger pour partie le projet, et avec les citoyens, afin de traiter plus finement cette question. L'enjeu sera de taille puisqu'il s'agira de maintenir au maximum le gain hydromorphologique et hydraulique du projet tout en réduisant l'impact sur la végétation. Les collectivités souhaitent faire le maximum pour optimiser et réduire le nombre de sujets à abattre.

Il est précisé que dans le cadre des investigations complémentaires réalisées, 36 arbres sont jugés éligibles à la transplantation. Des réflexions visant à l'optimisation de ce nombre sont encore en cours.

### **Sur la question de l'entretien actuel et passé de la ripisylve**

L'EPAGE HuCA rappelle que cela fait de nombreuses années que la végétation rivulaire est entretenue par ses services. Ces opérations visent pour partie à éviter le risque d'embâcles (impacts sur les enjeux humains et économiques possibles) mais aussi à restaurer une ripisylve aujourd'hui dégradée.

Il est également rappelé que la responsabilité d'entretien des cours d'eau incombe aux propriétaires riverains et que l'EPAGE intervient en soutien.

### **Sur l'impact du projet sur les espèces protégées**

L'inventaire initial réalisé en 2018 par ECOMED a permis de déterminer les impacts du projet et

de définir des mesures permettant d'éviter, de réduire, de compenser (ERC) ces impacts. Dans le cadre du présent projet, l'impact résiduel (après mise en œuvre de ces mesures) est jugé faible à très faible. Il est rappelé que c'est sur cette base qu'un dossier réglementaire a été rédigé puis déposé auprès des services de l'Etat. Ces derniers ayant par la suite autorisés lesdits travaux. Tous les éléments sont consultables dans le dossier réglementaire disponible via le lien indiqué dans la partie « rappel du contexte ».

### **Sur la concertation autour du projet et les suites à donner**

Au-delà des publications nombreuses adressées aux citoyens, il est rappelé qu'il y a déjà eu plusieurs temps d'échanges sur le projet, informations et recueil des avis, en amont : fête de la nature le 22/05/2022, fête des associations et du sport le 10/09/2022, 1 réunion publique le 17/10/2022, 2 visites-balade les 16/11/2022 et 26/11/2022. A cela, l'on peut ajouter la réunion du site du 12/07/2023.

Lors des réunions du 25 et du 26 octobre 2023, la Métropole, qui confie la réalisation des travaux à l'EPAGE, propose que le projet soit ré-interrogé sur certains aspects, notamment sur la question des arbres impactés, et il est prévu de rencontrer à nouveau les collectifs et autres citoyens volontaires pour discuter des ajustements envisageables, avant toute intervention d'entreprises sur le terrain.

Il est également rappelé que tout projet d'amélioration du fonctionnement "GEMAPI" et de restauration des cours d'eau a nécessairement des impacts sur les arbres.

L'EPAGE, la Métropole et la ville restent donc ouverts aux propositions de variantes au projet et de nouveaux ateliers de travail seront organisés dans les semaines à venir.

### **Sur la sélection et le choix des cabinets d'études et des entreprises de travaux**

L'EPAGE travaille régulièrement avec des équipes pluridisciplinaires pour bénéficier d'expertises spécifiques (hydraulique, hydro-morphologique, écologique, topographique, géotechnique, foncier ou encore paysager).

L'EPAGE HuCA est maître d'ouvrage du présent projet et son maître d'œuvre (groupement de bureau d'études) l'assiste durant toute la durée de l'opération : études techniques, dossiers réglementaires, rédaction des cahiers des charges à destination des entreprises, analyse des offres des entreprises, suivi des entreprises de travaux, suivi de la garantie de reprise végétative, etc.

Les entreprises de travaux ont été retenues conformément à la réglementation qui encadrent la commande publique. Le marché de travaux a été alloué : lot n°1 pour le terrassement, génie civil et VRD, et lot n°2 pour le génie végétal et les aménagements paysagers. Cela permet à l'EPAGE de disposer d'entreprises spécialisées dans le domaine de compétence en rapport avec l'aménagement du Parc de la Botte.

### **Sur le projet d'Auriol - Parc de la Confluence**

L'EPAGE HuCA a mené sur la commune d'Auriol des travaux d'aménagement en 2019 et 2020. Certaines plantations en haut de berge ont souffert des sécheresses de 2022 et de 2023 mais les végétaux dans les zones humides et en pied de berges se sont, quant à eux, bien développés, créant une ripisylve de qualité. A noter qu'un très faible nombre de plantations avait été effectué en haut de berge (souhait dans un premier temps de la commune), et selon des techniques de

plantations bien différentes de celles prévues au parc de la botte à Aubagne. L'exemple du parc de la confluence est cité essentiellement sur le fonctionnement et le développement de la végétation dans les zones humides.

L'EPAGE invite les participants à aller sur site et à rencontrer les riverains et habitants de la commune d'Auriol pour échanger sur leur ressenti vis à vis du projet. Comme déjà indiqué, une visite peut être organisée avec les citoyens pour présenter ce retour d'expérience.

### **Sur le remplacement des terrains de tennis**

La Mairie d'Aubagne précise que les terrains démolis seront reconstruits à proximité. A la place des terrains de tennis actuels, il y aura un parc de jeux pour les enfants.

### **Sur l'accessibilité au site par les cyclistes**

L'EPAGE HuCA indique qu'il a été convenu avec la mairie qu'il n'y ait pas de portillons empêchant le passage des vélos. Il y aura une voie verte de balade à l'intérieur du parc et une voie cyclable dite rapide pour les trajets travail-maison en bordure de parc.

### **Sur la Voie verte jusqu'à Marseille**

La Métropole porte un projet opérationnel d'aménagement de voie verte de la mer jusqu'à Saint-Menet à Marseille. Le tronçon de voie verte Penne-Huveaune / Aubagne est actuellement à l'étude (stade faisabilité).

### **Sur le lien avec la ressource en eau et le Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE)**

L'EPAGE est porteur d'un PTGE sur l'Huveaune. C'est une démarche qui doit amener à partager la ressource en eau. L'idée étant de mettre tout le monde autour de la table et d'avoir une vision globale et partagée, et de proposer des solutions cohérentes et qui répondent aux enjeux auxquels le bassin versant est confronté.

Un volet concertation permettra d'associer un panel de citoyens afin de contribuer aux travaux de la commission « Ressource en eau » qui démarre en fin d'année.

### **Sur le nettoyage de l'Huveaune**

Les déchets se trouvant dans les cours d'eau ne relèvent pas de la compétence de la propreté urbaine, ni de la voirie, ni de la gestion des milieux aquatique et de la prévention des inondations (GEMAPI). Il est donc difficile de mettre en place des actions efficaces d'autant plus que les cours d'eau restent des sites de choix pour les dépôts sauvages.

Les opérations citoyennes (de type Rivières Propres) sont une façon de s'emparer de ce sujet. Bien que le sujet dépasse largement son champ d'actions, l'EPAGE travaille actuellement sur différentes solutions : dispositifs de piégeage de déchets, changement des pratiques, réduction à la source, etc.

## Annexe : liste des participants

### REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES

<b>NOM Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Collectivités</b>
FLEURY Estelle	Directrice	EPAGE HuCA
SEBIRE Matthieu	Directeur adjoint technique	EPAGE HuCA
ZARROUGA Tiphaine	Chargée de projets GEMAPI	EPAGE HuCA
DAUTANT Emmanuel	Chargé de communication	EPAGE HuCA
HUMBERT Lucas	Chef de projets GEMAPI	EPAGE HuCA
DALMASSO Jean-Louis	Directeur Général Délégué - Gestion Durable du Cadre de Vie et du Cycle de l'Eau	MAMP
DALLE Eric	Chef du Service GEMAPI	MAMP
VIGNOULLE Olivier	Service GEMAPI	MAMP
AGOSTINI Pascal	Adjoint au Maire de la Ville d'Aubagne - Délégué aux sports et au patrimoine sportif 1er Vice-président de l'EPAGE HuCA	Ville d'Aubagne
MOISE-HIRMAN Monique	Conseillère Municipale Déléguée aux Parcs & Jardins - Aubagne « Ville Fleurie » Élue au Comité Syndical de l'EPAGE HuCA	Ville d'Aubagne
JUSTE Christine	Adjointe au Maire de Marseille Élue au Comité Syndical de l'EPAGE HuCA	Ville de Marseille

### CITOYENS (parmi ceux qui ont laissé leurs coordonnées)

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
LEBBOS	Jean-Jacques	K'OURIO	Isabelle
GARABEDIAN	Didier	DAHAN-FERRONI	Eléa
VERGES	Marc	RIFF	Flora
TZARPENKO	Danielle	HUARD	Aline
CHAISE	Jérémie	DAIZE	Raymond
FIGGE	Marie-Hélène	MALKA	Alexandre
AUBAGNAIDE		SALERNO	
GERARD	Marie-Maud	ROBERT	Jean-Christophe
DUGAST	Jean-Marie	BARATIER	Philippe
MATHIOT	Cyril	BOSCO-VIZZAVONA	
NIVET	Jean-Pierre	THEROND	Martine
SORIANO	Jade		